



NEUROFIBROMATOSES ET RECKLINGHAUSEN ASSOCIATION

Siège social :
53 rue Jules Verne
59960 NEUVILLE-EN FERRAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association NEUROFIBROMATOSES ET RECKLINGHAUSEN

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NEUROFIBROMATOSES ET RECKLINGHAUSEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

A. Motivation de la réserve

Dans notre rapport du 4 septembre 2020 relatif à l'exercice 2019, nous avons formulé une réserve en raison d'un process d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources insatisfaisant. Les informations figurant dans ce document inséré dans l'annexe des comptes annuels ne donnaient pas une image « fidèle et transparente » de l'emploi annuel des ressources. A la clôture 2020, la colonne N-1(correspondant à l'exercice 2019) demeure erronée.

B. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

C. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

D. Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Permanence des méthodes » de l’annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2018-06.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l’opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels expose la première application du règlement ANC n°2018-06. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés que le traitement comptable lié à ce changement de méthode comptable a été correctement effectué et que la présentation qui en est faite est appropriée.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans le rapport moral adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 1^{er} septembre 2021

Le Commissaire aux comptes

Groupe SECOB Nantes



Marc Retailleau

GROUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	3 789	2 633	1 156	1 228	72-	5. 85-		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	15		15	15				
Prêts								
Autres								
Total I	3 804	2 633	1 171	1 243	72-	5. 78-		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	6 062		6 062	5 372	690		
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	44		44		44		
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres				26 317	26 317-	100. 00-	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	549 372		549 372	531 258	18 114	3. 41		
Charges constatées d'avance (2)	106 306		106 306	123 044	16 738-	13. 60-		
Total II	661 783		661 783	685 990	24 207-	3. 53-		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	665 587	2 633	662 954	687 233	24 279-	3. 53-		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

GROUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

ORMEO / AFC EXPERTS COMPTABLES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12 31/12/2019	12 Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	148 979	148 979		
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	383 030	587 956	204 926-	34. 85-	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 165	204 926-	207 091	101. 06	
Situation nette (sous total)	534 174	532 009	2 165	0. 41	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	534 174	532 009	2 165	0. 41	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 985	4 630	356	7. 69
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	751	1 560	809-	51. 86-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	123 044	149 034	25 990-	17. 44-
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
Total IV	128 780	155 224	26 443-	17. 04-	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	662 954	687 233	24 279	3. 59	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

GRUPE SECOR NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

ORMEO / AFC EXPERTS COMPTABLES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	26 745		183 125		156 380-	85. 40-
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	5 120		4 416		704	15. 94
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	2 201-		3 723-		1 522	40. 87
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	300		85 118		84 818-	99. 65-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	171 343				171 343	
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	79				79	
Contributions financières	14 954		39 806		24 852-	62. 43-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits			5 356-		5 356	100. 00
Total I	216 340		303 387		87 047-	28. 69-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	3 481		522		2 959	566. 32
Variation de stock	690-				690-	
Autres achats et charges externes	52 934		75 530		22 597-	29. 92-
Aides financières	159 714		372 355		212 641-	57. 11-
Impôts, taxes et versements assimilés			270		270-	100. 00-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 331		1 306		24	1. 86
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	239		78 751		78 512-	99. 70-
Total II	217 009		528 736		311 727-	58. 96-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	669-		225 349-		224 680	99. 70

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

GROUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 585		8 737		5 152-	58.97-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	3 585		8 737		5 152-	58.97-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	3 585		8 737		5 152-	58.97-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	2 916		216 612-		219 528	101.35
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			26 717		26 717-	100.00-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			26 717		26 717-	100.00-
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			13 471		13 471-	100.00-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			13 471		13 471-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			13 246		13 246-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	751		1 559		808-	51.84-
Total des produits (I+III+V)	219 925		338 841		118 916-	35.09-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	217 760		543 766		326 007-	59.95-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	2 165		204 926-		207 091	101.06

GROUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	31/12/2020 Dont générosité du public	31/12/2019 TOTAL	31/12/2019 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	171 422	171 422	303 487	303 487
1.1 Cotisations sans contrepartie			23 985	23 985
1.2 Dons, legs et mécénat	171 422	171 422	154 960	154 960
- Dons manuels	171 343	171 343	154 960	154 960
- Legs, donations et assurances-vie	79	79		
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			124 542	124 542
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	48 203		35 054	
2.1 Cotisations avec contrepartie	29 664			
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	14 954			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 585		35 054	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	300		300	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	219 925	171 422	338 841	303 487
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	159 714	159 714	25 050	
1.1 Réalisées en France	159 714	159 714	25 050	
- Actions réalisées par l'organisme	109 714	109 714	25 050	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	50 000	50 000		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 167	1 167		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	977	977		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	190	190		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	56 129	10 541		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	751			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	217 761	171 422	25 050	
EXCEDENT OU DEFICIT	2 164			

GROUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2020	12	Exercice N-1	31/12/2019	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				25 050		25 050
Bénévolat				25 050		25 050
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 170			39 806		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	17 170			64 856		25 050
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 700			25 050		25 050
Réalisées en France	7 700			25 050		25 050
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	9 470					
TOTAL	17 170			25 050		25 050

GRUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	159 714	443 117	283 403-	63. 96-
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	109 714	298 117	188 403-	63. 20-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	50 000	145 000	95 000-	65. 52-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 167		1 167	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	977		977	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	190		190	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 541		10 541	
TOTAL DES EMPLOIS	171 422	443 117	271 695-	61. 31-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	171 422	443 117	271 695-	61. 31-

GROUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie			23 985		23 985-	100. 00-
1.2 Dons, legs et mécénats	171 422		154 960		16 462	10. 62
- Dons manuels	171 343		154 960		16 383	10. 57
- Legs, donations et assurances-vie	79				79	
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public			39 724		39 724-	100. 00-
TOTAL DES RESSOURCES	171 422		218 669		47 247-	21. 61-
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	171 422		218 669		47 247-	21. 61-

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)						
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public						
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)						

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 662 954.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 216 339.69 Euros et dégagent un excédent de 2 164.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

L'association, fondée en 1986, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 3 mai 2004 publié au Journal officiel du 08/05/2004, a pour but :

- l'information par tous moyens de communication du grand public, du monde médical, médico-social, de l'enseignement et des adhérents
- la stimulation des initiatives en vue d'améliorer le diagnostic, la prévention, la recherche, le traitement et la connaissance concernant ces affections
- le soutien et l'assistance du malade et de son entourage
- la création d'événements, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous les objets similaires, connexes ou complémentaires
- La constitution de toute entité, dont fondation, nécessaire à la réalisation de l'objet de l'association.

Les moyens humains mis en oeuvre pour la gestion et l'animation de l'association font appels à des bénévoles.

L'association est administrée et gérée par des bénévoles, ses statuts modifiés ont été approuvés par arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 17 juillet 2020 publié au JO le 5 août 2020. Son siège est situé 53 rue Jules Verne, 59960 Neuville-en-ferrain.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Poursuite du financement de la recherche à hauteur de 160 000 € dont un versement de 50 000 euros à notre Fondation CAP NF.

Le financement du dispositif ComPaRe court jusqu'en 2023

Absence d'activité pendant une grande partie de l'année pour cause de confinements suite aux mesures gouvernementales liées à la Covid.

Recouvrement définitif des soldes de subventions trop payées au CHU Henri Mondes

GROUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels.

Aucune aide d'Etat n'a été perçue.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Préparation d'un nouveau séjour d'enfants "la ribambelle" pour juin 2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Assoconnect fournit et abrite les logiciels qui assurent le fonctionnement du site internet, la gestion des adhésions et des dons, la boutique, la billetterie ainsi que les opérations comptables.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au Règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 entré en vigueur au 01.01.2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de base : Prudence, Continuité de l'exploitation, Indépendance des exercices, Non compensation, Permanence des méthodes par rapport à l'exercice précédent, Coûts historiques.

Permanence des méthodes

L'application du règlement n°2018-06 constitue un changement de méthode.

Les autres méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par

GRUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes

6 rue de la Cornouaille

44300 NANTES

ORMEO / AFC EXPERTS COMPTABLES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 237	1 331	1 935	2 633
TOTAL	3 237	1 331	1 935	2 633
TOTAL GENERAL	3 237	1 331	1 935	2 633

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 331				
TOTAL	1 331				
TOTAL GENERAL	1 331				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	148 979				148 979
Report à nouveau	587 956	204 926-			383 030
Excédent ou déficit de l'exercice	204 926-	204 926	2 165		2 165
Situation nette	532 009				534 174
TOTAL I	532 009		2 165		534 174

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
Réserves	148 979								148 979	
Report à nouveau	587 956		204 926-						383 030	
Excédent ou déficit de l'exercice	204 926-		204 926		2 165				2 165	
TOTAL	532 009				2 165				534 174	

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation		77 195	77 195				
Dons "La Ribambelle"		15 114	15 114				
Dons "Pour la Recherche"		79 034	79 034				
TOTAL		77 195	77 195				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	44	44	
Charges constatées d'avance	106 306	106 306	
TOTAL	106 350	106 350	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 985	4 985		
Impôts sur les bénéfiques	751	751		
Autres dettes	123 044	123 044		
TOTAL	128 780	128 780		

Frais de recherche appliquée et de développement

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	4 210
Total	4 210

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 920
Total	4 920

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	106 306
Total	106 306

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3600 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

Le 23/04/2021
Jean Michel DUBOIS - Président

GROUPE SECOB NANTES
Commissaires aux comptes
6 rue de la Cornouaille
44300 NANTES